

**Compte-rendu de la rencontre du bureau du CE2  
avec le président du CNU  
17 Mars 2005**

---

Suite à la session du CNU pour les qualifications aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités, une rencontre a été organisée entre le Président de la 16<sup>ème</sup> section, Yves Clot, et le bureau du CE2 (Francis Six, Pierre Falzon, Sophie Prunier-Poulmaire, Cecilia De la Garza, Viviane Folcher), qui avait invité les collègues anciens membres de la 16<sup>ème</sup> section, François Daniellou et Alain Lancry ; Jean-Claude Sperandio, étant empêché.

L'objet de la réunion était un échange sur les critères d'évaluation des candidatures en ergonomie au sein de la section 16, suite à la non-qualification comme Professeur de plusieurs collègues. Il nous est apparu essentiel de bien comprendre le fonctionnement de la commission pour que d'une part, les collègues candidats puissent présenter des dossiers conformes aux exigences et d'autre part, préparer les arguments et la stratégie susceptibles de faire mieux prendre les spécificités de l'ergonomie.

#### **Rappels**

En 1992, le CA de la SELF avait chargé plusieurs personnes de négocier avec le CNU sur les critères relatifs à l'examen des dossiers d'ergonomie. Un accord avait été conclu sur une prise en compte des spécificités de l'ergonomie, avec un examen des dossiers aussi rigoureux que pour ceux de la psychologie. Cela a fonctionné jusqu'à présent.

La note du CNU 16<sup>ème</sup> section qui définit les critères utilisés par la section pour examiner les candidatures à la qualification, comporte un encadré sur les dossiers d'ergonomie. Actuellement, le champ du travail est représenté par trois personnes : Y. Clot, JM. Cellier et E. Raufaste.

La procédure consiste en l'examen des dossiers par 2 rapporteurs, dont un est nécessairement du champ, la discussion des rapports puis un vote à bulletin secret. Pour être qualifié, il faut obtenir 10 voix sur 18. A 9 voix, le dossier est réexaminé en fin de session et les \_ de ces dossiers sont admis.

Par ailleurs, Y Clot a indiqué que si les dossiers de nos collègues ne 'sont pas passés', c'était juste ; ils ne sont pas disqualifiés. Ce qui a été dit c'est qu'il s'agissait de dossiers un peu jeunes auxquels il manque deux articles ; à chaque fois la commission a considéré qu'ils étaient 'dans les cordes'.

#### **Les publications**

Il y a une tendance forte au sein de la commission à renforcer le critère « publications » ; ainsi une qualification comme professeur serait inaccessible si le candidat ne présentait pas 3 articles en anglais. Dans la commission précédente, certains membres considéraient déjà que les critères étaient trop faibles ; ce point de vue s'est encore accentué. Y. Clot a indiqué que le texte actuel concernant les futurs professeurs était un compromis en réponse à cette exigence qui monte autour des publications en anglais : 10 articles dans des 'revues internationales' avec deux possibilités :

- revues en langue française, avec contribution de membres anglophones dans les comités de lecture
- revues anglaises.

Toutefois si dans le processus d'évaluation actuel, la rédaction de chapitres d'ouvrage est prise en compte, de même que les contributions pour expertises à la demande du ministère, le critère des 10 publications compte beaucoup. Pour certains membres de cette commission, 10 papiers est un minimum et 10 papiers en français est presque 'ridicule'.

Y Clot indique que le contenu des recherches est aussi pris en compte. La présentation de rapports faits dans le champ du travail pourrait ressembler à ce que les cliniciens font valoir comme dimension de la pratique. Selon lui, il y a eu conquête d'un espace au sein du CNU de la part des cliniciens qui se sont organisés autour des revues sur lesquelles ils appuient leurs travaux. La clinique qui présente la situation la plus proche de l'ergonomie et qui s'en sort plutôt bien indique qu'il faut travailler sur les revues. Toutefois, il faut bien voir que le poids des expérimentalistes est très fort au sein de la commission ; ils y sont très représentés et actifs. Il y a donc un travail d'information à faire.

Il faut donc travailler les questions relatives à la spécificité de la recherche en ergonomie, des revues qualifiantes et de la prise en compte des ouvrages, des chapitres d'ouvrages, des conférences...

#### **La question de la demande sociale**

Le bureau a posé la question de l'impact social des recherches ; ou plutôt comment l'implication dans les structures et institutions qui sont à la fois demandeuses et qui font usage de notre travail pourrait être pris en compte ? Y. Clot pense que la prise en compte de l'impact social n'est peut-être pas un argument car nombreux sont les scientifiques qui peuvent avancer ce critère : les physiciens, par exemple, peuvent exprimer l'impact social de leurs découvertes ; les neurosciences considèrent avoir un impact social plus fort avec l'imagerie médicale.

F. Daniellou a, dans ce cadre, indiqué qu'il y avait au niveau du Ministère des demandes de plus en plus nombreuses au plan social, alors que les ressources en Professeurs sont peu nombreuses. Tous les experts disponibles sont sollicités en permanence, ce qui prend énormément de temps et met, en retour, en danger les laboratoires. Il y a, selon lui, un travail à faire auprès des organisations syndicales, car le syndicat peut entendre les arguments sociaux. N'oublions pas que les élections au CNU se font sur base de listes syndicales.

#### **Stratégie et actions envisagées**

Le bureau a considéré qu'il serait dangereux de mener une action tournée spécifiquement vers les membres de la section 16. Nous pensons, qu'en tant qu'association, il n'est pas judicieux d'affadir les critères. Aussi, à l'issue de cette rencontre, le bureau a retenu les actions suivantes :

- Diffuser l'information sur les critères du CNU et sur les revues indexées. A quoi on pourrait ajouter une campagne auprès des revues pour une meilleure intégration d'experts ergonomes dans les comités de lecture (F. Daniellou). A. Lancry évoque, au sein de la revue Travail Humain, un élargissement du champ à l'intervention en ergonomie. Est ce que l'indexation auprès de la base Psyclnfo est non suffisante ?
- Mobiliser la SELF sur cette question.
- Conduire une action auprès de Monteil, à la Direction de l'enseignement supérieur : ceci rejoint le rendez-vous en suspens avec JP. Caverni...et pose la question de la nature du message que l'on porte. L'intervention pourrait être autour de la spécificité de l'ergonomie.
- Réfléchir à une action à mener envers les syndicats. Il faudrait d'ici 1 à 2 ans recenser qui est dans quelle organisation syndicale et voir comment il peut se positionner.

Par ailleurs, le recensement des enseignants-chercheurs en ergonomie réalisé au travers du travail cartographique sur le LMD va être éclairant. Enfin, on pourrait aussi recenser les organismes publics à même d'embaucher : INRIA, CNRS, INRS, INRETS, INRA, CEA, CREAPT, IMASSA, CERESTE....

***Le bureau du CE2 attend également vos réactions et propositions !***